

# Maintenir vos bassins de rétention en parfait état de fonctionnement

---

## Calendrier d'inspection

- Réaliser une inspection complète au moins deux fois par an, idéalement au printemps et à l'automne.
- Effectuer un contrôle systématique après chaque événement pluvieux majeur.

## Contrôles hydrauliques et structurels

- Vérifier l'absence de colmatage sur les dispositifs d'entrée et de sortie (avaloirs, grilles, buses) et nettoyer immédiatement les débris.
- Contrôler le bon fonctionnement des organes de régulation (vannes, déversoirs, diaphragmes) et lubrifier les mécanismes si nécessaire.
- Surveiller l'état des berges pour détecter toute érosion ou glissement de terrain compromettant la stabilité des talus.

## Gestion des sédiments et prétraitement

- Mesurer régulièrement l'épaisseur des sédiments au fond du bassin.
- Prévoir une opération de curage dès que les boues atteignent 10 à 20% du volume utile.
- Inspecter et nettoyer les ouvrages de prétraitement (débourbeurs, déshuileurs) au minimum une fois par an.
- Rechercher toute trace d'hydrocarbures, taches de pollution ou odeurs suspectes en surface.

## Entretien des abords et sécurité

- Pratiquer un fauchage raisonné pour limiter la prolifération d'espèces invasives et préserver la capacité de stockage.
- Vérifier l'intégrité des dispositifs de sécurité (clôtures, garde-corps, panneaux de signalisation).
- S'assurer du maintien de l'accessibilité pour les engins de maintenance (chemins stabilisés et portails fonctionnels).